

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

071047950

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).**

078906606

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

## 1 Identification

### Identificateur du produit

- . Nom commercial : **Midwest Plus Spray**
- . Numéro d'article : REF 380080M
- . Application de la substance / du mélange : Produit auxiliaire de broyage
- . **Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- . Fabricant / fournisseur : Fournisseur :  
SIRONA Dental Systems GmbH  
Fabrikstraße 31  
D-64625 Bensheim  
<http://www.sirona.de>  
Tél. +49(0)6251/16-1670  
Télécopieur: +49(0)6251/16-1818
- Fabricant :  
Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH  
Darmstädterstraße 127-129  
D-64625 Bensheim  
Germany  
Tél. : +49 6251 73103  
Télécopieur : +49 6251 77901  
e-mail : [ehs@graichen-bensheim.de](mailto:ehs@graichen-bensheim.de) [www.graichen.net](http://www.graichen.net)
- . Département d'information : Département de la protection de l'environnement
- . Numéro de téléphone d'urgence : Centre de conseil pour l'université d'empoisonnement Mainz phone +49(0)6131/19240  
ou des informations sur le poison : +49(0)700/GIFTINFO

## 2 Identification de danger

### Classification de la substance ou du mélange

- Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- Gaz sous pression H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
- Irritation cutanée 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Repr. 2 H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.
- STOT SE 3 H336 Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.
- Toxicité par aspiration 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Aquatique aiguë 2 H401 Toxique pour la vie aquatique.
- Aquatique chronique 3 H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

### Éléments d'étiquetage

- . Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classé et étiqueté conformément au système général harmonisé (SGH).
- . Pictogrammes de danger



SGH02 SGH04 SGH07 SGH08

- . Mention d'avertissement

Danger

- . Composants déterminant des risques de l'étiquetage :

Hydrocarbons, C7, n-Alkanes, Cyclics  
Hydrocarbons, C6, Isoalkanes, <5% n-Hexane  
Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane  
Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% n-Hexane

- . Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.  
Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.  
Provoque une irritation cutanée.  
Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.  
Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Toxique pour la vie aquatique.

- . Déclarations de mise en garde

Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.  
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –  
Ne pas fumer.  
Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou une autre source d'inflammation.  
Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.  
Éviter de respirer les poussières/ les fumées/ les gaz/ les brouillards/ les vapeurs/ les aérosols  
Utiliser uniquement conformément aux informations de la FDS. Pour obtenir une copie, appelez le 800-800-2888 ou visitez [www.dentsplysirona.com](http://www.dentsplysirona.com).  
Ne pas ingérer, inhaler ou entrer en contact avec les yeux.  
Utilisez une barrière de protection appropriée lors de l'utilisation de ce produit. Tenir loin de toutes les personnes ne portant pas de protection.  
En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

## Nom commercial : Midwest Plus Spray

(Suite de la page 1)

Si vous éprouvez des difficultés respiratoires, donnez de l'air frais et consulter immédiatement un médecin  
Le produit n'irrite généralement pas la peau, mais en cas d'irritation, consulter un médecin. Si les problèmes persistent, consulter un médecin.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.  
Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C/122 °F.  
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux / régionaux/nationaux/internationaux.

### Informations relatives aux dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

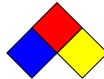
#### AVERTISSEMENT :

Ce produit peut vous exposer à un produit chimique, y compris le n-Hexane, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Pour plus d'informations, voir [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Classements NFPA (échelle 0 à 4) 4

1 3



Santé = 1  
Incendie = 4  
Réactivité = 3

Classifications-HMIS (échelle 0 à 4)



Santé = 1  
Incendie = 4  
Réactivité = 3

### Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT :

Sans objet.

· vPvB :

Sans objet.

## \* 3 Composition / informations sur ingrédients

### · Caractéristique chimique : Mélanges

· Description : Substance active avec propulseur

#### · Composants dangereux :

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| 106-97-8   | butane (contenant ≤ 0,1 % de butadiène (106-99-0))   | 25 à 50%  |
|            | ⚠ Gaz inflammables 1, H220 ; Gaz sous pression, H280   |           |
| 74-98-6    | propane  | 10 à 25%  |
|            | ⚠ Flam Gaz 1, H220 ; ⚠ Gaz sous pression, H280   |           |
|            | Hydrocarbures, C7, n-Alcanes, Cycliques  | 2,5 à 10% |
|            | ⚠ Liquide inflammable 2, H225 ; Toxicité Aquatique aiguë 1, H400; Aquatique chronique 2, H411 ; Irritation cutanée 2,2, H315 ; STOT SE 3, H336                                   |           |
|            | Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane  | 2,5 à 10% |
|            | ⚠ Liquides inflammables 2, H225 ; Toxicité Aquatique chronique 2, H411 ; STOT SE 3, H336 par aspiration 1, H304 ;  |           |
| 64742-49-0 | Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane  | 2,5 à 10% |
|            | ⚠ Liquides inflammables 2, H225 ; Toxicité Aquatique chronique 2, H411 ; Irritation cutanée 2, par aspiration 1, H304 ; H315 ; STOT SE 3, H336 ; Aquatique aiguë 2, H401         |           |
|            | Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% Hexane  | 2,5 à 10% |
|            | ⚠ Liquides inflammables 2, H225 ; Toxicité Aquatique chronique 2, H411 ; STOT SE 3, H336; par aspiration 1, H304 ; Aquatique Aiguë 2, H401                                       |           |
| 110-54-3   | n-hexane   | <2,5%     |
|            | ⚠ Liquides inflammables 2, H225 ; Repr. 2, H361 ; STOT RE 2, H373 ; Toxicité par aspiration 1, H304 ; Aquatique chronique 2, H411 ; Irritation cutanée 2, H315 ; STOT SE 3, H336 |           |

· Informations supplémentaires : Pour les termes des phrases de risque énumérés, voir la Section 16.

## \* 4 Mesures de premiers secours

### · Description des mesures de premier secours

· Informations générales :

Protection personnelle pour le premier secouriste.

Sortir les personnes concernées de la zone de danger et les allonger.

· Après inhalation :

En cas de perte de connaissance du patient, l'installer de manière stable sur le côté pour le transporter. Fournir de l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir le patient au chaud. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

· Après un contact avec la peau :

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

· Après un contact avec les yeux :

Immédiatement laver à l'eau et au savon et rincer minutieusement Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

· Après ingestion :

Une personne qui vomit en étant couchée sur le dos doit être tournée sur le côté. Ne pas faire vomir ; appeler immédiatement une aide médicale.

· Informations pour médecin :

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Aucune autre information correspondante n'est disponible

(Suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

Nom commercial : Midwest Plus Spray

(Suite de la page 2)

## \* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### . Agent d'extinction

. Agents d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre des incendies plus importants avec des pulvérisations d'eau ou avec une mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

#### Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange

Arroser à grand jet d'eau

En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être dégagés :  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### . Conseil pour pompiers

. Équipement de protection : Porter un appareil autonome de protection respiratoire.

. Informations supplémentaires : Refroidir des récipients à risque avec des pulvérisation d'eau.

## 6 Mesures en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions environnementales :** Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'inflammation  
Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou tout cours d'eau.  
Informez les autorités concernées en cas de fuite dans les cours d'eau ou dans le système de canalisation.

#### Methods and material for

**containment and cleaning up:** Ensure adequate ventilation.

Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents nettoyants aqueux

#### Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour des informations sur le maniement en toute sécurité.

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnel.

Voir section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

### Critères d'action protectrice pour les produits chimiques

| . PAC-1 : |  |              |
|-----------|--|--------------|
| 106-97-8  | butane (contenant ≤ 0,1 % de butadiène (106-99-0)) | 5500* ppm    |
| 74-98-6   | propane  | 5500* ppm    |
| 75-28-5   | isobutane (contenant ≤ 0,1 % butadiène (106-99-0)) | 5500* ppm    |
| 110-54-3  | n-hexane   | 260 ppm      |
|           | 1-Buten  | 750 ppm      |
|           | 2-Buten  | 750 ppm      |
| 110-82-7  | cyclohexane  | 300 ppm      |
| . PAC-2 : |  |              |
| 106-97-8  | butane (contenant ≤ 0,1 % de butadiène (106-99-0)) | 17000** ppm  |
| 74-98-6   | propane  | 17000** ppm  |
| 75-28-5   | isobutane (contenant ≤ 0,1 % butadiène (106-99-0)) | 17000** ppm  |
| 110-54-3  | n-hexane   | 2900* ppm    |
|           | 1-Buten  | 2900* ppm    |
|           | 2-Buten  | 1 100 ppm    |
| 110-82-7  | cyclohexane  | 1700* ppm    |
| . PAC-3 : |  |              |
| 106-97-8  | butane (contenant ≤ 0,1 % de butadiène (106-99-0)) | 53000*** ppm |
| 74-98-6   | propane  | 33000*** ppm |
| 75-28-5   | isobutane (contenant ≤ 0,1 % butadiène (106-99-0)) | 53000*** ppm |
| 110-54-3  | n-hexane   | 8600 ppm     |
|           | 1-Buten  | 17000*** ppm |
|           | 2-Buten  | 6 600 ppm    |
| 110-82-7  | cyclohexane  | 10000** ppm  |

(Suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

Nom commercial : Midwest Plus Spray

(Suite de la page 3)

## \* 7 Manutention et entreposage

### . Manutention :

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Ouvrir et manipuler le récipient avec soin.

Informations sur la protection en cas de feu et d'explosion :

Conservier à l'écart sources d'inflammation - Ne pas fumer.

Protéger de la chaleur.

Protéger contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C, c'est-à-dire à des lampes électriques. Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent.

### . Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### . Stockage :

Prescriptions à appliquer pour les locaux et les conteneurs de stockage :

Entreposer dans un endroit frais.

Respecter les réglementations officielles sur le stockage des emballages avec récipients sous pression.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

Entreposer loin d'aliments.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage :

Protéger de la chaleur et directe du soleil.

Maintenir le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un lieu frais et sec dans des récipients bien scellés.

Protéger de la chaleur et directe du soleil.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune autre information correspondante n'est disponible.

## \* 8 Contrôles de l'exposition / protection personnelle

**Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :**

Il n'y a pas d'autres données ; voir article 7.

### . Paramètres de contrôle

Composants avec des données limites qui nécessitent la

surveillance sur le lieu de travail :

EINECS : 265-151-9 Naphtha (pétrole), léger hydrotraité

AGW 600 mg/m<sup>3</sup>, 170ml/m<sup>3</sup> (règle allemande)

Les composants suivants sont les seuls composants du produit qui ont une LEP, une VLS ou une autre limite d'exposition recommandée.

À l'heure actuelle, les autres constituants n'ont pas de limites d'exposition connues.

#### 106-97-8 butane (contenant 0,1 % de butadiène (106-99-0))

LER Valeur à long terme : 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppmVLS Valeur à court terme : 2370 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

(EX)

#### 74-98-6 propane

LEP Valeur à long terme : 1800 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppmLER Valeur à long terme : 1800 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

VLS reportez-vous à l'annexe F du livre sur les TLV et les BEI ; D, EX

#### 110-54-3 n-hexane

LEP Valeur à long terme : 1800 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppmLER Valeur à long terme : 180 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppmVLS Valeur à long terme : 176 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

Peau ; BEI

. Ingrédients avec des valeurs limites biologiques :

#### 110-54-3 n-hexane

BEI 0,4 mg/l

Moyen : urine

Temps : fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail

Paramètre : 2.5-Hexanedione sans hydrolyse

. Informations supplémentaires : Les listes en vigueur pendant la fabrication ont été utilisées comme base.

(Suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

**Nom commercial : Midwest Plus Spray**

Suite de la page 4)

**. Contrôles de l'exposition**

- Mesures générales de protection et d'hygiène :: Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail
- . Équipement de protection individuelle : Non requis.
- . Équipement respiratoire : Solvant gants de résistants Gants de protection
- . Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.  
Sélection du matériau du gant en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation
- . Matériau des gants : Nitrile caoutchouc, NBR  
Épaisseur recommandée du matériau : 0,7 mm  
La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être vérifiée avant l'application.
- . Temps de pénétration du matériau des gants : Valeur de perméation : Niveau  $\leq 0,7$  mm 480min (8heures) EN374  
Les temps de pénétration déterminés selon EN 374 partie III ne sont pas réalisés dans des conditions pratiques. Par conséquent, un temps de port maximal, qui correspond à 50 % du temps de pénétration, est recommandé.  
Le temps exact de pénétration doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.
- . Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques

\* **9 Propriétés physiques et chimiques****. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques**

|   |   |
|---|---|
| . Informations générales  |   |
| . Apparence :   |   |
| . État :  | Aérosol   |
| . Couleur :   | Incolore  |
| . Odeur :   | Caractéristique   |
| . Seuil d'odeur :   | Non déterminé.  |
| . Valeur pH :   | Non déterminé.  |
| . Changement de condition   |   |
| . Point/intervalle d'ébullition :   | -44 °C (-47,2 °F)   |
| . Point d'éclair :  | -97 °C (-142,6 °F)  |
| . Inflammabilité (solide, gazeux) :   | Sans objet.   |
| . Température d'inflammation :  | 260 °C (500 °F)   |
| . Température de décomposition :  | Non déterminé.  |
| . Auto-inflammation :   | Le produit n'est pas explosif.  |
| . Risque d'explosion :  | Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs air/vapeur est possible. |
| . Limites d'explosion :   |   |
| . Inférieure :  | 1 Vol %   |
| . Supérieure :  | 10,9 Vol %  |
| . Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :  | ~400 hPa (300 mm Hg)  |
| . Densité à 20 °C (68 °F) :   | 0,695 g/cm <sup>3</sup> (5,7998 lbs/gal)  |
| . Densité relative :  | Non déterminé.  |
| . Densité de vapeur :   | Non déterminé.  |
| . Taux d'évaporation :  | Sans objet.   |
| . Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :                                      | Insoluble ou difficile à mélanger.  |
| . Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.                         |   |
| . Viscosité :   |   |
| . Dynamique :   | Non déterminé.  |
| . Teneur en solvant :   |   |
| . Solvants organiques :   | 45,6 %  |
| . Eau :   | 0,0 %   |
| . Teneur en COV :   | 46,37 %   |
| Contenu solides : 0,0 %   |   |
| . Autres informations : Aucune autre information correspondante n'est disponible. |   |

(Suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

**Nom commercial : Midwest Plus Spray**

Suite de la page 5)

## \* 10 Stabilité et réactivité

- . **Réactivité** : Aucune autre information correspondante n'est disponible.
- . **Stabilité chimique** : Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune réactions dangereuse connue.
- . **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune autre information correspondante n'est disponible.
- . **Conditions à éviter** : Aucune autre information correspondante n'est disponible.
- . **Matériaux incompatibles** : Aucun produit dangereux de décomposition connu.
- . **Produits de décomposition dangereux** :

## \* 11 Informations toxicologiques

### . Informations sur les effets toxicologiques

#### . Toxicité aiguë :

. Valeurs DL/CL50 qui sont pertinentes pour la classification :

#### **106-97-8 butane (contenant ≤ 0,1 % de butadiène (106-99-0))**

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | 658 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### **74-98-6 propane**

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | >20 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### **Hydrocarbures, C7, n-Alcanes, Cycliques**

|       |      |                    |
|-------|------|--------------------|
| Orale | DL50 | >5 840 mg/kg (rat) |
|-------|------|--------------------|

|          |      |                    |
|----------|------|--------------------|
| Dermique | DL50 | >2 920 mg/kg (rat) |
|----------|------|--------------------|

|           |                 |                  |
|-----------|-----------------|------------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | >23,3 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|------------------|

#### **Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane**

|       |      |                    |
|-------|------|--------------------|
| Orale | DL50 | 16 750 mg/kg (rat) |
|-------|------|--------------------|

|          |      |                     |
|----------|------|---------------------|
| Dermique | DL50 | 3 350 mg/kg (lapin) |
|----------|------|---------------------|

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | 259 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### **64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane**

|       |      |                    |
|-------|------|--------------------|
| Orale | DL50 | >5 000 mg/kg (rat) |
|-------|------|--------------------|

|          |      |                    |
|----------|------|--------------------|
| Dermique | DL50 | >2 000 mg/kg (rat) |
|----------|------|--------------------|

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | >20 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### **Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% Hexane**

|       |      |                    |
|-------|------|--------------------|
| Orale | DL50 | >5 000 mg/kg (rat) |
|-------|------|--------------------|

|          |      |                     |
|----------|------|---------------------|
| Dermique | DL50 | >2000 mg/kg (lapin) |
|----------|------|---------------------|

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | >20 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### **110-54-3 n-hexane**

|       |      |                      |
|-------|------|----------------------|
| Orale | DL50 | 5 000 mg/kg (souris) |
|-------|------|----------------------|

|          |      |                     |
|----------|------|---------------------|
| Dermique | DL50 | >2000 mg/kg (lapin) |
|----------|------|---------------------|

|           |                 |                |
|-----------|-----------------|----------------|
| Inhalatif | CL50 / 4 heures | 172 mg/l (rat) |
|-----------|-----------------|----------------|

#### . Principal effet irritant :

- . sur la peau : Aucun effet irritant.
- . sur les yeux : Effet irritant.
- . Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Informations toxicologiques supplémentaires :
- . Catégories cancérigènes

#### . IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer)

|         |                            |    |
|---------|----------------------------|----|
|         | 2,6-di-tert-butyl-p-cresol | 3  |
| 89-82-7 | Pulegone                   | 2B |

#### . NTP (Programme national de toxicologie)

Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

#### . OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail)

Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

(Suite page 7)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

Nom commercial : Midwest Plus Spray

Suite de la page 6)

## 12 Informations écologiques

### . Toxicité

. Toxicité aquatique :

#### Hydrocarbures, C7, n-Alcanes, Cycliques

|                   |  |
|-------------------|--|
| LL50 (96 heures)  | 13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)                  |
| EL50 (48 heures)  | 3 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)            |
| ErL50 (72 heures) | 10 à 30 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata -   |
| NOELR (72 heures) | Algen) 10 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - |
|                   | Algen)   |

#### Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane

|                   |  |
|-------------------|--|
| CE50 (48 heures)  | 31,9 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)         |
| CE50 (96 heures)  | 18,27 mg/l (Oncorhynchus mykiss)                 |
| CL50 (48heures)   | 3,87 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)         |
|                   | >1 mg/l (Oryzias latipes)                        |
| ErL50 (72 heures) | 55 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen) |
| NOELR (72 heures) | 30 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen) |

#### 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane

|                  |  |
|------------------|--|
| CE50 (72 heures) | 30 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen) |
| LL50 (96 heures) | 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)                  |
| EL50 (48 heures) | 3 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)            |

#### Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% Hexane

|                   |   |
|-------------------|---|
| EL50 (48 heures)  | 3 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)     |
| ErL50 (72 heures) | 55 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - |
| NOELR (72 heures) | Algen) 30 mg/l (Pseudokirchnerella        |
|                   | subcapitata - Algen)                      |

#### 110-54-3 n-hexane

|                  |  |
|------------------|--|
| CE50 (48 heures) | 2,1 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)  |
| CL50 (24 heures) | 4 mg/l (Carassius auratus)               |
| CL50 (48 heures) | >1 à 10 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe)) |

### . Persistance et dégradabilité

#### Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Biodégradabilité 28 jours | 98 % (---) |
|---------------------------|------------|

#### 110-54-3 n-hexane

|                  |         |
|------------------|---------|
| Biodégradabilité | % (---) |
|------------------|---------|

### . Comportement dans les systèmes environnementaux :

. Potentiel bioaccumulatif

#### Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane

|         |          |
|---------|----------|
| Log Pow | >3 (---) |
|---------|----------|

#### 110-54-3 n-hexane

|     |               |
|-----|---------------|
| BCF | 242-253 (---) |
|-----|---------------|

. Mobilité dans le sol

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

### . Effets écotoxiques :

. Remarque : Toxique pour les poissons

#### . Informations écologiques supplémentaires :

. Notes générales : Également toxique pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.  
Toxique pour les organismes aquatiques  
Classe de danger aquatique 1 (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau  
Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de produit atteindre la nappe phréatique, des cours d'eau ou les égouts.

#### . Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT : Sans objet.

. vPvB : Sans objet.

. Autres effets indésirables : Aucune autre information correspondante n'est disponible.

## \* 13 Considérations d'élimination

### . Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation : Ne doivent pas être éliminés d'avec les ordures ménagères. Ne jamais laisser le produit atteindre le système d'égouts.

### . Emballages non nettoyés :

. Recommandation : L'élimination doit être faite conformément aux réglementations officielles.

(Suite page 8)



# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS






Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

## Nom commercial : Midwest Plus Spray

Suite de la page 7)

### \* 14 Informations de transport

|   |  |
|---|--|
| . <b>Numéro ONU</b>   |  |
| . DOT, ADR, IMDG, IATA  | UN1950   |
| . <b>Nom d'expédition approprié UN</b>  |  |
| . DOT   | Aérosols, inflammable  |
| . ADR   | 1950 Aérosols  |
| . IMDG  | AEROSOLS (ESSENCE MOTEUR, Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-Hexane), POLLUANT MARITIME  |
| . IATA  | Aérosols, inflammable  |
| . <b>Classes de danger pour le transport</b>  |  |
| . DOT   |  |
|    |  |
| . Classe  | 2.1  |
| . Étiquetage  | 2.1  |
| . ADR   |  |
|    |  |
| . Classe  | 2 °F Gaz   |
| . Étiquetage  | 2.1  |
| . IMDG  |  |
|   |  |
| . Classe  | 2.1  |
| . Étiquetage  | 2.1  |
| . IATA  |  |
|    |  |
| . Classe  | 2.1  |
| . Étiquetage  | 2.1  |
| . <b>Groupe d'emballage</b>   |  |
| . DOT, ADR, IMDG, IATA  | Nul  |
| . <b>Danger pour l'environnement :</b>  |  |
| Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement :<br>cyclohexane  |  |
| . Polluant maritime :   | Non  |
| Symbole (poisson et arbre)  |  |
| . <b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>   |  |
| . Code de danger (Kemler) :   | Avertissement : Gaz  |
| . Numéro EMS :  | -  |
| . Code d'arrimage   | F-D,S-U  |
| SW1 Protégé des sources de chaleur.   |  |
| SW22 Pour les AEROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :   |  |
| .<br>à 1 litre :  | Catégorie A. Pour les AEROSOLS d'une capacité supérieure   |
| Code de ségrégation SG69  | Catégorie 2B. Pour les AÉROSOLS DÉCHETS : Catégorie C, Débarrassé de toute pièce d'habitation.<br>Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Ségrégation comme pour la classe 9. Rangement "séparé de" classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les AEROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les AÉROSOLS DÉCHETS : Ségrégation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. |

(Suite page 9)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

## Nom commercial : Midwest Plus Spray

Suite de la page 8)

|  |   |
|--|---|
| . Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code  | Sans objet.   |
| . Transport/Informations supplémentaires :                                 |   |
| . ADR<br>. Quantités exceptées (EQ) Code : E0                              | Non autorisé en tant que quantité d'exception       |
| . IMDG<br>. Quantités limitée (LQ)<br>. Quantités exceptées (EQ) Code : E0 | 1L<br>Non autorisé en tant que quantité d'exception |
| . Modèle de Régulation » de l'ONU" :                                       | UN 1950 AEROSOLS, 2.1                               |

### \* 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange

Sara

|   |   |
|---|---|
| . Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :                                | Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.                            |
| . Section 313 (Listes de produits chimiques spécifiquement toxiques) :              |   |
| 110-54-3  | n-hexane  |
| 110-82-7  | cyclohexane   |
| . TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :                              |   |
| 106-97-8  | butane (contenant □ 0,1 % de butadiène (106-99-0))                      |
| 74-98-6   | propane   |
| 75-28-5   | isobutane (contenant □ 0,1 % de butadiène (106-99-0))                   |
| 110-54-3  | n-hexane  |
|   | 1-Buten   |
|   | 2,6-di-tert-butyl-p-cresol  |
| 2216-51-5   | l-Menthol   |
|   | 2-Buten   |
| 14073-97-3  | l-Menthone  |
| 110-82-7  | cyclohexane   |
| 2623-23-6   | Acétate de l-menthyle (1alpha,2beta,5alpha)                             |
| 89-82-7   | Pulegone  |
| 7732-18-5   | Wasser (eau, Aqua)  |
| . Nouvelle loi sur le contrôle des substances toxiques nouveau (loi du 21e siècle)  |   |
|   | Hydrocarbures, C7, n-Alcanes, Cycliques                                 |
|   | Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, <5% n-Hexane                             |
| 64742-49-0  | Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane |
|   | Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% Hexane                 |
| Proposition 65  |   |
| . Produits chimiques connus pour causer des cancers :                               |   |
| 89-82-7   | Pulegone  |
| . Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes : | Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.                            |
| . Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les hommes : |   |
| 110-54-3  | n-hexane  |
| . Produits chimiques connus pour causer une toxicité nuisible au développement :    | Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.                            |
| Avertissements  |   |



Avertissement :

Ce produit peut vous exposer à un produit chimique, y compris le n-Hexane, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Ce produit peut vous exposer à un produit chimique, y compris le Pulegone, reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer.

Pour plus d'informations, voir [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).



Avertissement :

Ce produit peut vous exposer à un produit chimique, y compris le n-Hexane, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Pour plus d'informations, voir [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)."

(Suite page 10)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

## Nom commercial : Midwest Plus Spray

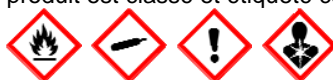
(Suite de la page 9)

### . Catégories cancérigènes

|   |             |    |
|---|-------------|----|
| . EPA (Agence américaine pour la protection de l'environnement)         |             |    |
| 110-54-3  | n-hexane    | II |
| 110-82-7  | cyclohexane | I  |
| . VLS (Limite seuil établie par ACGIH)                                  |             |    |
| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol  |             | A4 |
| . MAK (Concentration maximale allemande sur le lieu de travail)         |             |    |
| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol  |             | 4  |
| . NIOSH-Ca (Institut national de la sécurité et de la santé au travail) |             |    |
| Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.                            |             |    |

. Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classé et étiqueté conformément au système général harmonisé (SGH).

. Pictogrammes de danger



SGH02 SGH04 SGH07 SGH08

. Mention d'avertissement Danger

. Hazard-determining components of labeling:

Hydrocarbons, C7, n-Alkanes, Cyclics  
Hydrocarbons, C6, Isoalkanes, <5% n-Hexane  
Hydrocarbures, C6-C7, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycloalcanes, <5% n-Hexane  
Hydrocarbures, C6-C7, Isoalcanes, Cycliques, <5% n-Hexane  
Aérosol extrêmement inflammable.

. Mentions de danger

Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.  
Provoque une irritation cutanée.  
Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.  
Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Toxique pour la vie aquatique.

Déclarations de mise en garde

Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.  
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –  
Ne pas fumer.  
Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou une autre source d'inflammation.  
Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.  
Éviter de respirer les poussières/ les fumées/ les gaz/ les brouillards/ les vapeurs/ les aérosols  
Utiliser uniquement conformément aux informations de la FDS. Pour obtenir une copie, appelez le 800-800-2888 ou visitez [www.dentsplysirona.com](http://www.dentsplysirona.com).  
Ne pas ingérer, inhaler ou entrer en contact avec les yeux.  
Utilisez une barrière de protection appropriée lors de l'utilisation de ce produit. Tenir loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.  
Si vous éprouvez des difficultés respiratoires, donnez de l'air frais et consulter immédiatement un médecin  
Le produit n'irrite généralement pas la peau, mais en cas d'irritation, consulter un médecin. Si les problèmes persistent, consulter un médecin.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.  
Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C/122 °F. Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux / régionaux / nationaux / internationaux.

. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## \* 16 Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cela ne saurait pourtant pas constituer une garantie pour aucune propriété spécifique du produit et ne constitue pas une relation légale contractuelle valide.

. Service émettant la FDS : Département de la protection de l'environnement.

. Date de préparation / dernière révision 04/17/2018 / 1805

. Abbreviations and acronyms:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
DOT: Département américain des transports  
IATA : Association du transport aérien international  
ACGIH : Conférence américaine indépendante des hygiénistes industriels gouvernementaux  
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
ELINECS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

(Suite page 11)

# Fiche de données de sécurité selon à OSHA HCS

Date d'impression 04/17/2018

Révisé le 04/17/2018

**Nom commercial : Midwest Plus**

(Suite de la page 10)

CAS : Chemical Abstracts Service (branche de l'American Chemical Society)  
 NFPA : Agence américaine de protection contre les incendies (États-Unis)  
 HMIS : Système d'identification des matières dangereuses (E.U.)  
 COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)  
 CL50 : Concentration létale, 50 pourcent  
 DL50 : Dose létale, 50 pourcent  
 PBT : Persistantes, bioaccumulatives et toxiques  
 vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable  
 NIOSH : Institut national pour la sécurité au travail  
 OSHA : Occupational Safety & Health  
 VLS : Valeur limite de seuil  
 LEP : Limite d'exposition autorisée  
 LER : Limite d'exposition recommandée  
 BEI : Limite d'exposition biologique  
 Flam Gaz 1 : Gaz inflammables – Catégorie 1  
 Flam. Aerosol 1 : Aérosols – Catégorie 1  
 Gaz sous pression : Gaz sous pression – Gaz comprimé  
 Liquides inflammables 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2  
 Irritation de la peau 2 : Corrosion / irritation cutanée – Catégorie 2  
 Repr. 2 : Toxicité reproductrice – Catégorie 2  
 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2  
 Toxicité par aspiration 1 : Danger d'aspiration – Catégorie 1  
 Aquatique aiguë 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger de toxicité aquatique aiguë – Catégorie 1  
 Aquatique aiguë 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger de toxicité aquatique aiguë – Catégorie 2  
 Aquatique chronique 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 2  
 Aquatique chronique 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 3

. \* Données par rapport à la version précédente modifiées.